

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 OCTOBRE 2015

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absents excusés : Mrs ANGELOZ Patrice, VIEIRA DA SILVA Agostinho

Secrétaire de séance : Madame Martine BRISSET.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique le rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes Haut-Bugey présenté en Conseil Communautaire le 24 septembre 2015.

Ce rapport rend compte de la composition des 12 commissions, du budget 2014 et des différentes compétences exercées par la communauté de communes.

La CCHB est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique FPU. Les différentes taxes qui composent ses recettes fiscales sont les taxes « ménages », habitation, foncier bâti et non bâti et la Cotisation Foncière Economique.

Le budget principal 2014 s'est élevé en dépenses réelles d'investissement à 10 785 331 €. Les dépenses de fonctionnement ont atteint 38 573 805 €, dont 23 300 638 € de reversement de fiscalité au profit des 37 communes membres. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 43 950 907 €.

Le total des budgets annexes pour les parcs industriels s'est élevé à 389 609 €, dont 15 797 € pour la ZA en Faurianne.

Tous budgets confondus, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 14 657 840 €. Les principaux postes sont ceux de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau, de l'économie, du tourisme, de l'action sociale, du sport, des moyens communs et de l'aménagement du territoire.

Développement Economique :

- . Projets structurants pour le territoire.
- . Réalisation de zones industrielles.
- . Commercialisation de foncier industriel.
- . Entretien des parcs industriels par convention avec les communes d'accueil.

Promotion du Territoire :

- . Accueil de l'arrivée de la 11^{ème} étape du Tour de France 2014.
- . Partenaire de l'édition 2014 des Trophées de l'entreprise de l'Ain.
- . Partenaire majeur de l'USO Rugby.
- . Evènements locaux forts pour l'attractivité du territoire.

Aménagement du Territoire :

- . Application du Droit du Sol : Instruction des autorisations d'urbanisme pour 19 communes.
- . Acquisitions foncières et immobilières au titre du DPU.
- . Habitat :
 - . Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur sur les communes de l'ex CCO
 - . Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour 8 communes de l'ex CCO.
 - . Opération Façades en place sur 7 communes de l'ex CCO jusqu'à fin 2017.
- . Compétence PLUi
- . Poursuite de l'élaboration du SCoT du Haut-Bugey.

Protection de la ressource en eau :

Eau potable :

- . Production d'eau potable pour les communes de l'ex CCO.
- . Travaux d'interconnexions de réseau représentant la pose de plus de 20 km de nouvelles conduites : Nord avec réseau de Dortan, Sud avec Montréal La Cluse et communes plus à l'ouest.
- . Construction de nouveaux ouvrages (réservoirs, etc).

En 2014, la CC Haut-Bugey a produit 3 133 792 m³ d'eau potable.

. **Assainissement** : Au 1^{er} janvier 2014 la CCHB a repris et assuré les compétences qu'exerçaient les ex communautés de communes en matière d'assainissement :

- . Les stations d'épuration de Groissiat, Dortan et Martignat.
- . Le Collecteur intercommunal de transport des eaux usées entre la ZI Nord à Arbent et la station d'épuration de Groissiat
- . Le Collecteur intercommunal de transport des eaux usées entre Bonaz et la station d'épuration de Dortan.
- . La station d'épuration d'Echallon : mis en arrêt définitif de cette station qui date de 1976. Etudes de reconstruction d'une nouvelle station avec travaux en 2015.

Valorisation des déchets :

- . Compétence exercée partiellement en 2014 : collecte et traitement sur les territoires des ex CC Monts Berthiand, Combe du Val Brénod et Lac de Nantua (environ 30 % de la population) et traitement seul sur le territoire de l'ex CCO. Concernant le traitement, la CC Haut-Bugey adhère à deux syndicats : SIDEFAGE pour les territoires des ex CCO, CC Lac de Nantua et Combe du Val Brénod et ORGANOM pour l'ex CC Monts Berthiand.
- . 2 déchetteries : Veyziat (gérée en régie) et Izernore (géré en prestation de service).
- . Accueil de deux services de recyclerie sur les déchetteries pour la valorisation de 108 tonnes en 2014.
- . Le centre de stockage des déchets pour professionnels de Veyziat.

Voirie et réseaux :

- . Travaux de voiries communautaires de l'ex CC Monts Berthiand.
- . Voirie communale présentant un intérêt communautaire.
- . Aire d'accueil des gens du voyage : aire de court séjour à Bellignat et aire de grand passage à Brion.
- . Aménagement et réfection des parcs industriels : ZA en Faurianne (déplacement de la cuve de gaz) et ZA Izernore (voie d'accès).
- . Réhabilitation de la voirie du parc industriel du Lioux à Dortan.

Transports :

- . Transport sur le périmètre de transport urbain (PTU).
- . Transport à la demande sur le secteur des Monts Berthiand.
- . Transport scolaire pour les écoles primaires de Nurieux-Volognat, Matafelon-Granges et Sonthonnax la Montagne au gymnase d'Izernore.

Action Sociale :

- . Soutien au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : lieu d'accueil et d'information pour les personnes âgées et leur entourage.
- . Portage de repas pour les communes de l'ex CC Monts Berthiand.
- . Soutien aux Resto du Cœurs .
- . Politique de la ville : contrat de ville Oyonnax, Bellignat, Arbent, Nantua et Montréal La Cluse).
- . Appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation du centre Bourg de Nantua.
- . Installation d'un IRM au Centre Hospitalier du Haut-Bugey (1 000 000 € financés par la CCHB).
- . Pôle de Santé de Saint Martin du Fresne – Nantua.
- . Accès au droit pour tous avec le Centre d'Information au Droit du Haut-Bugey à Nantua.

Sports et Loisirs :

- . Améliorer les équipements sportifs : aménagements des équipements de haut niveau.
- . Le Golf du Haut-Bugey situé sur la commune de Samognat.

Développement touristique :

- . Accompagnement à la création de l'Office de Tourisme Haut-Bugey.
- . Démarrage de l'élaboration d'une stratégie touristique Haut-Bugey.
- . Aménagement de la RD74 de Nantua : aménagement du tour du Lac.
- . Gestion de divers équipements touristiques existants sur le territoire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

2015-033 - CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIETE DES OUVRAGES ECLAIRAGE PUBLIC, ESCALIER ET CHEMINEMENT PIETONS DU PONT - ROUTE RD18c SUR BEARD-GEOVREISSIAT ET BRION

Monsieur le Maire informe que lors de la réalisation du pont-route pour Brion sur la RD 979, le Département de l'Ain a procédé à la réalisation du génie civil de la totalité du réseau d'éclairage public, à la fourniture et pose de deux candélabres sur le territoire de la Commune de Béard-Géovreissiat, à la fourniture et pose de cinq candélabres sur le territoire de la Commune de Brion, à la construction d'un escalier, côté nord-est de l'ouvrage et à la réalisation du revêtement de l'accotement sud-est de l'ouvrage en enrobés pour assurer le cheminement des piétons.

La maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et la pose des candélabres restant à poser sur le pont-route a été assurée par la Commune de Brion ainsi que le financement de cette prestation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la prise en charge par la Commune de Brion de l'entretien des candélabres installés le long de la RD 18c depuis le giratoire au croisement des RD 979 et 18 sur la commune de Béard-Géovreissiat, accepte le transfert de propriété des ouvrages éclairage public, escalier et cheminement piétons du pont-route RD18c réalisé à Béard-Géovreissiat et Brion et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune, le Département de l'Ain et la commune de Brion.

2015-034 - CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY ET LA COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION DE TRANSPORT D'EAU POTABLE.

Monsieur le Maire communique le projet de convention de servitude relatif au passage d'une canalisation de transport d'eau potable sur des parcelles communales.

Il rappelle que la Communauté de Communes envisage, dans le cadre de la sécurisation de la ressource en eau potable du territoire communautaire, de réaliser une connexion entre le réservoir de 2000 m³ de Montréal La Cluse situé sur le territoire de Béard-Géovreissiat, et le réseau de l'agglomération d'Oyonnax à Geilles. Cette connexion permettra d'approvisionner ce réservoir avec l'eau provenant du captage de Corcelles, situé en bordure de l'Ain sur la commune de Matafelon-Granges. Il précise que le projet prévoit la construction d'un nouveau réservoir situé au niveau de la Forêt Noire (versant sud-est de la commune de Bellignat), la pose d'une canalisation de transport d'eau potable et ses ouvrages techniques annexes.

Afin de réaliser la construction de cet ouvrage, il y a lieu d'autoriser les travaux et le passage de la canalisation sur les parcelles communales traversées n° 1168, 1166 et 1167 en bordure de l'A404.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS, et 2 voix POUR, n'autorise pas la signature de la convention de servitude pour le passage d'une canalisation de transport d'eau potable sur les parcelles communales n° 1168, 1166 et 1167 à Béard-Géovreissiat.

Le Conseil Municipal, à la majorité, s'oppose au projet de connexion entre le réservoir de 2000 m³ de Montréal La Cluse, situé sur le territoire de Béard-Géovreissiat, et le réseau de l'agglomération d'Oyonnax à Geilles permettant d'approvisionner ce réservoir avec l'eau provenant du captage de Corcelles et souhaite le maintien d'alimentation en eau potable de la Commune de Béard-Géovreissiat par le captage de la Croix Chalon, situé sur son territoire.

2015-035 - CONVENTION DE FACTURATION ET DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE COMMUNAUTAIRE POUR L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Haut-Bugey a pris en compte les remarques du Conseil Municipal du 29 juin 2015. Il communique le nouveau projet de convention qui prévoit, dans son article 3, les modalités de reversement ci-après :

- Les sommes versées devront s'accompagner d'un justificatif numérique faisant apparaître la recette globale attendue, la liste des usagers et les sommes réellement encaissées.
- Les modalités de reversement par la commune de la redevance eau potable à la communauté de communes sont les suivantes :
 - . T0 = date de fin d'exercice (la redevance facturée correspond aux rôles d'eau communaux de l'exercice).
 - . T0 + 4 mois = reversement des sommes encaissées avec constatation des éventuels impayés.
 - . T0 + 24 mois = état liquidatif de l'exercice avec versement du solde après procédures contentieuses, déduction faites des éventuels impayés constatés en non-valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modalités de facturation et de reversement de la redevance communautaire d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes Haut-Bugey.

2015-036 - DECISION MODIFICATIVE N° 4 POUR 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les décisions modificatives budgétaires suivantes pour 2015 :

Recettes :	. compte 7022 forêt :	6 000 €
Dépenses :	. compte 61524 forêt :	2 000 €
	. compte 61522 bâtiments :	7 000 €
	. compte 61551 matériel roulant :	4 000 €
	. compte 6064 fournitures :	500 €
	. compte 022 dépenses imprévues :	- 7 500 €.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Lange et de l'Oignin** : Monsieur COMTET donne lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ain portant dissolution du SIVU du Lange et de l'Oignin au 31/12/2015, auquel la Communauté de Communes se substitue dans le cadre de ses compétences.

. **Commémoration du 11 novembre** : Monsieur COMTET rappelle que la commémoration aura lieu le 11 novembre à 11h au monument aux morts de Géovreissiat.

Prochain Conseil Municipal : lundi 30 novembre 2015 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.